



Avec le Spelc, je prépare ma retraite

Renseignements nécessaires pour réaliser votre étude de retraite.
Cette étude est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.

Renseignements personnels

M - Mme Nom d'usage : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____

Adresse postale : _____

Adresse Internet : _____ @ _____ Tél. : _____

DATE(s) envisagée(s) pour faire valoir vos droits à la retraite _____

Évaluations faites en fonction des textes actuellement en vigueur.

Le mode de calcul changera pour les personnes nées à partir de 1963. Pour celles nées avant 1963, seuls des taux de cotisations sont susceptibles d'évoluer.

Situation familiale

- Nombre d'enfants **nés** (y compris mort-né, *mais figurant sur le livret de famille*) :

- Nombre d'enfants **adoptés** :

- Nombre d'enfants **vivants** au 31/12/2011 :

- Date de naissance de chacun (**et/ou** d'adoption, éventuellement)

1-/2 -/3 -/4 -/5 -

Éventuellement, date de décès : _____ Précisez le n° d'ordre : _____

- Avez- vous un enfant, âgé de plus d'un an, handicapé à au moins 80 % ? OUI NON

Touchez-vous (ou avez-vous touché) pour lui l'AEEH et un de ses compléments ? OUI NON

- Avez-vous un conjoint atteint d'une infirmité ou d'une maladie le plaçant dans l'incapacité d'exercer une activité quelconque ? OUI NON

- Avez-vous pris un congé parental (ou plusieurs) ? OUI NON

(Indiquez dates exactes de début et de fin) _____

- **Pour les mères enseignantes de 3 enfants et plus (il n'est pas nécessaire d'avoir eu ses enfants en période d'enseignante pour le RETREP) :**

Avez-vous eu 3 enfants **ET** 15 ans de service avant le 01/01/2012 ? OUI NON

Si OUI indiquez :

- date de naissance du 3^e enfant : _____

- date à laquelle vous avez eu 15 ans de service dans l'enseignement privé sous contrat : _____

NB : les temps partiels autorisés sont considérés comme des temps complets, les temps incomplets sont comptabilisés au prorata, **demandez impérativement un état de service au rectorat** et le joindre aux pièces demandées ci-dessous (Les suppléances y compris celles effectuées avant l'entrée au CFP sont prises en compte par le RETREP dans les 15 ans de services effectifs.)

Renseignements carrière

- Êtes-vous ? (*Rayer les mentions inutiles*) : salarié OGEC - Enseignant 1^{er} degré - Enseignant 2nd degré
- Pour les hommes, service national : Date de début _____ Date de fin : _____
- Pour les enseignants, précisez la date d'entrée dans l'enseignement privé sous contrat : _____

- Avez-vous exercé à temps partiel ou incomplet ? OUI NON
- Avez-vous exercé dans l'enseignement hors contrat ? OUI NON
- Avez-vous exercé une activité hors enseignement ? * OUI NON
- Avez-vous eu des périodes multi – employeurs ? OUI NON
(*ex : enseignant + Directeur ou enseignement privé + autre*)
- Avez-vous été assujéti à d'autres régimes que la RGSS ? OUI NON

**Tous ces
renseignements
doivent figurer
sur le relevé de
carrière demandé
sur papier libre
(voir modèle ci-
dessous).**

Si oui, lesquels ? : MSA (agricole) CAVIMAC (religieux) SSI (ex-RSI- commerçant, artisan)

IRCANTEC Autres _____ Précisez : _____

- Pour les enseignants du 1^{er} degré uniquement : Avez- vous **15 ANS de services actifs** ? OUI NON
(**INSTITUTEUR TITULAIRE pendant 15 ans à temps complet avant d'être professeur des écoles**).

1- Date de titularisation Instituteur : _____

La titularisation prend effet à la date où figure sur le bulletin de salaire le mentions "instituteur enseignement privé". Auparavant : "maître remplaçant avec ou sans CAP". Si vous avez le diplôme d'instituteur, vous devenez titulaire immédiatement (la plupart du temps le 1^{er} septembre), sauf si vous êtes nommé(e) sur le poste d'un titulaire en arrêt maladie par exemple. Dans ce cas, vous êtes maître remplaçant.

2- Date de passage au grade de Professeur des écoles : _____

- **Pour tous : salariés des établissements (SEP), professeurs, instituteurs, joindre impérativement :**

1- Un relevé de carrière, sur papier libre ou fichier texte, concernant votre CARRIERE COMPLETE, à établir selon le modèle ci-dessous.

| | | |
|--------------------------|---|--|
| Du 03/07/1975 au 30/8/75 | Accueil (travail d'été) | La poste |
| Du 07/09/76 au 30/10/ 77 | Salarié | Nestlé |
| Du 01/09/80 au 30/10/82 | Enseignant | Enseignement public |
| 01/11/82 au 01/09/83 | Chômage ou sans activité ou service militaire ou maladie, maternité | |
| 01/09/83 au 01/10/85 | Enseignant ou salarié OGEC | Enseignement privé sous contrat ou hors contrat temps partiel ou temps complet |
| 01/10/85 au 01/09/86 | Congé parental | |
| 01/09/86 au 01/09/87 | Enseignant | Enseignement privé hors contrat ou sous contrat à temps partiel |
| 01/09/87 à aujourd'hui | Enseignant | Enseignement privé sous contrat à temps complet, incomplet, retraite progressive |

- 2- **Un relevé CARSAT ou CRAM récent** que vous pouvez demander à la CARSAT (vous indiquez dans la demande votre numéro de Sécurité sociale) ;
- 3- **Le R.A.P. – Relevé Actualisé de Points** – qui récapitule les points ARRCO, et si vous êtes cadre les points AGIRC, année par année et entreprise par entreprise, points obtenus tout au long de la carrière, dans les différentes caisses de retraite auprès desquelles vous avez cotisé. Pour l’obtenir, vous devez vous connecter sur le site de votre groupe d’interlocution. *Le groupe d’interlocution correspond à la caisse ARRCO (pour les non-cadres) et à la caisse AGIRC (pour les cadres) de la dernière période cotisée.*

Nota : Pour connaître votre groupe d’interlocution, vous pouvez

- soit directement vous connecter sur le site de vos dernières caisses ;
- soit vous connecter sur le site www.agirc-arrco.fr (« connaître votre caisse de retraite »)

- **Pour les professeurs, instituteurs, joindre impérativement :**

4- Un état de service récent établi par le rectorat (DEEP)

Il est indispensable d’envoyer des photocopies ou scans de documents récents, de joindre tous les éléments dans **un même courrier (postal ou mail) qui doit être adressé à:**

Mr GUICHARD Joseph
7, Lotissement Le Clos des Combes
42420 - LORETTE
06 06 63 05 15
j.guichard@spelc.fr

Si certaines années (souvent les dernières) ne sont pas renseignées sur le relevé de carrière, fournir les bulletins de salaire de décembre des années manquantes. Joindre également le dernier en votre possession.

Vos questions :